



Privilège de Foncia

ASSURANCE MULTIRISQUES HABITATION



Conditions Particulières - 017

N° de contrat : 79076829P-580224

Date d'effet : 1 mars 2024

Date d'échéance annuelle : 01 juillet

Indice FFB de souscription : 1 152,60

Assuré(s) :

M. OUSSEMA CHAARI

Adresse d'assurance :

Bâtiment :

Escalier : B

Étage : 1E

Adresse : LES BLEUETS 9-11 RUE CROS DE CAPEU

Code postal et Commune : 06100 NICE

Biens Assurés

Vous bénéficiez de la formule privilège.

Vous êtes locataire d'un appartement 2 pièces principales à l'adresse ci-dessus, à usage exclusif d'habitation et de résidence principale.

Votre mobilier est garanti à concurrence de 15 000,00 EUR dont 3 000,00 EUR pour les objets de valeur.

Si présence d'une véranda, le tarif appliqué intègre une pièce supplémentaire.

Garanties

Pour l'assurance de votre habitation :

Incendie – explosion et risques annexes, dommages électriques aux appareils, actes de terrorisme et attentats, dégâts des eaux, catastrophes naturelles, catastrophes technologiques, tempête –grêle –poids de la neige, vol et actes de vandalisme, bris de vitre.

Pour l'assurance de votre famille et la défense de vos droits : responsabilité civile vie privée, responsabilité civile en tant que locataire, défense et recours, insolvabilité, protection juridique avec assistance téléphonique.

Assistance à domicile : aide immédiate en cas de sinistre - dépannage en cas de problème domestique

Contrat avec une franchise générale de 100€. Les plafonds de l'ensemble des garanties ainsi que les franchises légales (catastrophes naturelles, catastrophes technologiques) figurent aux Conditions Générales de votre contrat.

Déclarations

L'Assureur déclare qu'aucune notion de superficie n'intervient dans la définition de la pièce principale et que l'évolution des montants garantis et de la cotisation découle de l'application de l'indice F.F.B. (Fédération Française du Bâtiment) en vigueur à la date du 1er juillet de chaque année.

Les preneurs d'assurance déclarent :

■ **que les bâtiments à assurer :**

- sont à usage exclusif d'habitation et constituent une résidence principale (voir au recto **Biens Assurés**).

■ **appartement :**

que les locaux, dépendances comprises, renfermant les objets assurés sont conformes aux normes définies ci-après :

- les portes d'accès comportent au moins un système de fermeture, multipoints ou non, avec serrure de sûreté,
- les portes-fenêtres situées à moins de 3 m du sol ou d'une surface directement accessible comportent soit des volets ou des persiennes, soit, au moins, un système de fermeture, multipoints ou non avec serrure de sûreté.

■ **maison particulière :**

que les locaux renfermant les objets assurés sont conformes aux normes définies ci-après :

- les portes d'accès, autres que les portes-fenêtres, comportent au moins deux systèmes de fermeture dont un de sûreté, ou un système de fermeture multipoints avec serrure de sûreté,
- les fenêtres, portes-fenêtres, baies fixes ou mobiles, parties vitrées des portes ou autres ouvertures telles que soupiraux, châssis, situées à moins de 3m du sol ou d'une surface directement accessible, comportent soit des volets ou persiennes, soit des barreaux métalliques espacés de 12 cm maximum.

Cotisation

Cotisation annuelle de base 173,04 EUR frais et taxes* d'assurances compris.

Cette cotisation inclut les cotisations obligatoires catastrophes naturelles et catastrophes technologiques, ainsi que la contribution obligatoire au fonds de garantie des victimes d'attentats.

* prestation exonérée de TVA en vertu de l'article 261-C-2° du Code Général des Impôts.

Avantage FONCIA : En tant que client FONCIA, vous bénéficiez, par dérogation aux Conditions Générales, d'un paiement mensualisé sans frais supplémentaires. Dans l'hypothèse où FONCIA ne serait plus le gérant du bien loué, la cotisation, allant jusqu'à l'échéance contractuelle du 1er juillet, devra être intégralement soldée auprès de votre Cabinet FONCIA.

Ce contrat est présenté par votre Agence FONCIA, intermédiaire en Assurances mandataire d'ASSURIMO, lui-même intermédiaire en Assurances (Registre ORIAS n° 07 000 790 - www.orias.fr)

Il est souscrit auprès de

BPCE IARD

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

au capital de 50M€ entièrement versé, entreprise régie par le Code des Assurances

Chauray - 79024 Niort Cedex 9

RCS Niort 401380472 - TVA : FR15401380472

Vous certifiez que votre habitation est conforme aux descriptions des présentes Conditions Particulières

Il est rappelé que toute réticence ou inexactitude dans les déclarations est susceptible d'entraîner les sanctions prévues par les articles L113-4, L113-8 et L113-9 du Code des Assurances.

Vos données personnelles sont traitées par votre Assureur ou par le Groupe Covéa, auquel il appartient, responsables de traitement. Vous trouverez les coordonnées de votre Assureur sur les documents contractuels et précontractuels qui vous ont été remis ou mis à votre disposition. Le Groupe Covéa est représenté par Covéa, Société de Groupe d'Assurance Mutuelle régie par le Code des assurances, RCS Paris 450 527 916, dont le siège social se situe 86-90 rue St Lazare 75009 Paris. Pour obtenir des informations sur le Groupe Covéa, vous pouvez consulter le site <https://www.covea.eu>.

Vos données personnelles sont traitées par votre Assureur et par le groupe Covéa afin de :

- conclure, gérer et exécuter les garanties de votre contrat d'assurance ;
- réaliser des opérations de prospection commerciale ;
- permettre l'exercice des recours et la gestion des réclamations ;
- conduire des actions de recherche et de développement ;
- mener des actions de prévention ;
- élaborer des statistiques et études actuarielles ;
- lutter contre la fraude à l'assurance ;
- mener des actions de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- exécuter ses obligations légales, réglementaires et administratives en vigueur.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de limitation au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez également demander la portabilité des données personnelles que vous nous avez confiées. Vous disposez enfin d'un droit d'opposition à la prospection commerciale et, pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement de vos données personnelles à des fins de recherche et développements, de prévention et de lutte contre la fraude. Vous pouvez exercer vos droits auprès du Délégué à la Protection des données à l'adresse suivante :

Protection des données personnelles BPCE IARD Chauray 79036 Niort Cedex 9 protectiondesdonnees@bpceiard.fr

Les informations complémentaires sur vos droits et le traitement de vos données personnelles sont disponibles dans les Conditions Générales qui vous ont été remises ou mises à votre disposition lors de votre souscription.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance, ce jour, préalablement à la conclusion du contrat, du montant de votre cotisation et des Conditions Générales (référence FONCIA – 017) qui précisent les garanties, leur plafond, les éventuelles franchises et comportent la fiche réglementaire d'information sur le fonctionnement des garanties Responsabilité Civile dans le temps.

Le présent contrat est annuel. Il est renouvelable par tacite reconduction à chaque échéance anniversaire fixée au 1er juillet avec possibilité de le résilier à cette date, moyennant un préavis de deux mois, par courrier recommandé adressé à ASSURIMO.

La Compagnie d'Assurances par délégation



ASSURIMO

Courtage en Assurances - SAS au capital de 160.000 €

Garantie financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle conformes au Code des Assurances

RCS Lyon R 383 523 628 - Registre ORIAS n° 07 000 790 - www.orias.fr

Siège social : 148, avenue Jean Jaurès - CS 80724 - 69367 LYON Cedex 07

Tel. 04.72.77.89.10 — assurlyon@assurimo.fr

(3 pages de conditions particulières)



S.A.S au capital de 160 000€
R.C.S. Lyon B 383 523 628
Registre ORIAS n° 07 000 790 - www.orias.fr
Garantie financière et assurance
de responsabilité civile professionnelle
conformes au code des assurances



INFORMATION ET CONSEIL AU CLIENT (articles L 521-2 et suivants & R 521-1 et suivants du Code des Assurances)

À M. OUSSEMA CHAARI

Pour un contrat d'assurance Multirisques Habitation.

PRESENTATION D'ASSURIMO

ASSURIMO est l'un des plus importants cabinets de courtage français spécialistes de l'assurance immobilière. Nous nous adressons aux professionnels de l'immobilier comme aux particuliers. Partenaire des plus importantes Compagnies d'assurances françaises et étrangères, **ASSURIMO** développe, sélectionne et propose des produits en visant la pertinence des prestations et un vrai rapport prix couverture.

Pour le contrat Groupe Privilège de FONCIA Multirisques Habitation (en souscription libre pour la clientèle locataire), nous fondons notre conseil sur une analyse restrictive du marché (b de l'article L521-2,II,1er du code des Assurances). Nous ne sommes pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'Assurances. Nos partenaires habituels sont : ALLIANZ, AXA, BPCE, GENERALI, MMA, SADA, SWISS LIFE.

Ce contrat est présenté par votre Agence FONCIA, intermédiaire en Assurances mandataire d'ASSURIMO, lui-même intermédiaire en Assurances (Registre ORIAS n°07000790).

En cas de réclamation, vous pouvez vous adresser à notre service interne, par courrier ou courriel reclamations@assurimo.fr à l'attention personnelle de Laurence MARTEL. ASSURIMO s'engage à accuser réception de votre réclamation dans les 10 jours ouvrables à compter de sa réception. En suivant, ASSURIMO et/ou l'Assureur concerné vous apporteront une réponse dans un délai maximum de 2 mois, à compter de la réception de votre réclamation.

Pour votre parfaite information, il existe une Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR: 4 place de Budapest CS92459 75436 PARIS Cedex 09) et un médiateur de la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances compétent pour toute réclamation d'un particulier contre son courtier: lemediateur@mediation-assurance.org ou par courrier à Le Mediateur de l'Assurance, Pôle CSCA - TSA 50110 - 75441 PARIS Cedex 09

Notre société est rémunérée sous la forme de commissions qui nous sont versées par les assureurs en pourcentage de la prime HT que vous réglez.

RISQUES À ASSURER

- **Bien en location**
- Occupation à titre de **résidence principale**
- **Appartement** sis LES BLEUETS LES BLEUETS 9-11 RUE CROS DE CAPEU 06100 NICE.
- **Besoins en couverture** : obligation légale d'assurance Habitation, assurance Responsabilité Civile générale pour les occupants du logement, assurance des biens mobiliers, assurance Accidents Corporels en cas de responsable insolvable ou non identifié, assurance Défense et Recours.

COHERENCE DE VOS EXIGENCES ET BESOINS AVEC LA SOLUTION PROPOSÉE

Votre besoin : garantir le bien en location, son contenu et les personnes vivant en permanence dans celui-ci

Solution proposée : Assurance Multirisques Habitation Privilège ou Privilège Etudiants de FONCIA

Garanties	Limites
L'assurance des biens mobiliers appartenant au locataire (formule Privilège ou Privilège Étudiants) L'assurance des objets de valeurs (uniquement pour la formule Privilège) Garanties : incendie, explosion et risques annexes, dégâts des eaux, catastrophes naturelles, tempête, grêle, vol, acte de vandalisme, poids de la neige, bris de vitre, catastrophes technologiques, attentats	Dans la limite du capital indiqué aux Conditions Particulières qui dépend du nombre de pièces principales du bien loué: Avec une franchise générale de 100 € (hors franchises légales Catastrophes Naturelles et Catastrophes Technologiques)
Responsabilité civile vie privée	Dans la limite de 20.000.000 €
Responsabilité Civile du locataire	Dans la limite de 20.000.000 €
Défense et recours suite à accident	Dans la limite de 21.359 €
Dommages corporels par un tiers identifié non solvable	Dans la limite de 85.438 €
Assistance à domicile	FONCIA PRIVILEGE ASSISTANCE est à votre écoute 24h/24, 365 jours par an - Tel. 0 800 72 50 02 (appel non surtaxé)

Plafonds et franchises: les autres montants de garantie et les franchises figurent aux Conditions Générales FONCIA – 017 et Conditions Particulières.

LA VIE DU CONTRAT

Nos équipes seront à votre écoute pour tout ce qui concernera **la vie du contrat**.

Pour vous répondre et vous apporter notre meilleure prestation, **vous dialoguerez avec le Service des Particuliers au 04.72.77.89.10 - courriel : particuliers@assurimo.fr** - pour toute précision concernant **les garanties de votre contrat ou la gestion de votre sinistre(adresse de gestion : ASSURIMO – Privilège de FONCIA – 148, avenue Jean Jaurès - CS 80724 - 69367 LYON Cedex 07).**

Pour le règlement de votre cotisation mensualisée, vous vous adresserez au Cabinet FONCIA gestionnaire de votre appartement ou de votre maison.

Votre contrat poursuivra ses effets jusqu'à votre sortie du bien loué par l'intermédiaire du Groupe FONCIA. Lors de cette sortie avec remise des clefs, il sera automatiquement résilié dans tous ses effets.

Si vous souhaitez, alors, rester notre client, nous pourrions vous proposer une solution dans le cadre d'une relation globale et directe avec notre Cabinet. Le Service des Particuliers précité pourra vous conseiller.

Le client reconnaît avoir pris connaissance du contenu du présent document et de la fiche IPID en annexe préalablement à la signature du contrat d'assurance proposé ci-dessus.

Fait en deux exemplaires dont un remis aux clients

Signature:

(OUSSEMA - CHAARI)



oodrivesign

En face à face, à distance ou en ligne, créez le parcours idéal pour votre client. Oodrive Sign met la signature électronique au cœur de votre activité.
Offrez à votre application métier le meilleur de la signature électronique.

www.oodrive-sign.com

